

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DU 4 JANVIER 2010**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

**1. Présences et quorum**

**PRÉSENTS:**

Conseillers(ère) : M. Marcel Nadeau  
M. Jean-Pierre Bélanger  
Mme Nancy Pineault  
M. Rodrigue Ouellet  
M. Marc-André Béland  
M. Louis-Marie Proulx

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Daniel Nadeau**, maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**10-01** Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2009**

**10-02** Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 décembre 2009.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009**

**10-03** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 décembre 2009.

**5. Lecture et adoption des COMPTES**

**10-04** Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de décembre sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **25 062.55\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci- dessus.

Secrétaire-trésorière

**Dossier –Vaillancourt équipements**

**10-05** Considérant qu'une mise en demeure est parvenue à Vaillancourt équipements le 9

novembre 2009; et ce dernier avait un délai de 10 jours pour livrer la niveleuse en bon état;

Considérant que Vaillancourt équipements ne s'est pas conformé à notre demande;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal désire aviser Maître Marie-Claude Lambert que la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire entreprendre les procédures judiciaires appropriées comprenant une demande en dommage-intérêts pour tous les inconvénients subis depuis le contrat de vente de la niveleuse Champion, modèle 720A, le 16 juin 2009.

#### **Dompage au chemin du rang V11 Ouest - réclamation**

**10-06** Considérant que le 2 décembre dernier, la municipalité a fait appel à un entrepreneur pour la réparation au chemin du rang V11 Ouest, suite au transport de billots;

Considérant que la municipalité n'est pas responsable des dommages subis à ce chemin;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier fait parvenir une facture au Groupe Lebel, au montant de 2 926.29\$ représentant le coût des travaux effectués par un entrepreneur. Que la municipalité se réserve le droit d'interdire le transport abusif de billots sur la partie de ce chemin.

### **6. CORRESPONDANCE**

**-La directrice informe le conseil sur quelques revenus reçus au mois de décembre.  
-Dépôt de l'état des revenus et de dépenses du mois de décembre 2009.**

#### **Location de la salle municipale**

**10-07** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marc-André Béland et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la location de la salle municipale à madame Jessyca Blanchette, le 31 juillet 2010, pour une fête familiale.

#### **Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)**

#### **VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

**10-08** ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe

imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger  
appuyé par monsieur Marcel Nadeau  
et unanimement résolu

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au Centre d'Appel d'urgence des régions de l'Est du Québec dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

#### **Conférence régionale des élus (CRÉ) -Colloque**

- 10-09** Il est proposé par monsieur Marc-André Béland, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger à participer au colloque ayant pour thème « **Outils de développement des municipalités rurales forestières** », mercredi le 3 février prochain à l'Hôtel Rimouski. Sur présentation de factures, les frais de déplacement seront payés.

#### **Municipalité des HAUTEURS –demande de service**

- 10-10** Considérant que notre souffleuse à neige est vieillissante;  
Considérant qu'elle suffit à peine à déblayer nos chemins municipaux;  
Considérant qu'une municipalité ne peut offrir de service à titre d'entrepreneur;  
Pour ces motifs,  
Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Marc-André Béland et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier peut dépanner, en cas d'extrême urgence, la municipalité des Hauteurs, en échange de service seulement.

#### **Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes**

- 10-11** **Attendu que** le gouvernement fédéral permet à Postes Canada de fermer des bureaux de poste publics malgré le moratoire actuel sur les fermetures dans les collectivités rurales et les petites villes;

**Attendu que** le gouvernement s'attend à ce que Postes Canada informe les gens au

moins un mois avant de fermer, de déplacer ou de regrouper un bureau de poste public et à ce qu'elle examine diverses options en vue de répondre aux préoccupations de la population;

**Attendu qu'**un mois ne suffit pas pour permettre à toute une collectivité de discuter de la fermeture d'un bureau de poste et d'examiner diverses options;

**Attendu que** le réseau postal public assure un lien entre les collectivités de ce pays immense et qu'il aide à surmonter les différences et la distance qui les séparent;

**Attendu que** le service postal public joue un rôle clé dans notre vie sociale et économique en fournissant l'infrastructure dont ont besoin les collectivités en santé pour prospérer, et les entreprises, pour croître.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande au gouvernement du Canada d'exiger de Postes Canada qu'elle maintienne et améliore son réseau de bureaux de poste publics et qu'elle consulte la population, les députés et députés qui ont été élus pour la représenter, les syndicats des postes et d'autres intervenants majeurs afin d'élaborer un processus uniforme et démocratique pour apporter des changements au réseau postal public.

Faire parvenir la pétition à notre député fédéral afin qu'il la dépose à la Chambre des communes.

## **7. MRC de La Mitis**

**10-12** **Délégation de compétence –desserte régionale d'un service Internet haute-vitesse**  
**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses résidences situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Garnier n'ont pas accès au service Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence régionale des Élu(es) du Bas-St-Laurent, à titre de mandataire des huit (8) Municipalités régionales de comté du Bas-St-Laurent, elles-mêmes agissant pour le compte des municipalités locales de leur territoire respectif, a, en mai 2009, publié un appel d'offres public pour solliciter des propositions en vue d'augmenter la couverture Internet haute vitesse dans la grande région du Bas-St-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets sollicités devaient être admissibles au programme de subvention provincial (« Collectivités rurales branchées »);

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 septembre 2009, Barrett Xplore Inc. a répondu à l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 octobre 2009, la proposition de Barrett Xplore Inc. a été

retenue par le Comité de sélection chargé d'étudier les propositions;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que les municipalités locales concernées du territoire de la MRC délèguent à celle-ci leurs pouvoirs d'accepter la proposition de Barrett Xplore Inc., de négocier la convention de fourniture de service Internet haute vitesse à intervenir et d'en assurer le respect pendant toute sa durée, laquelle serait d'un terme initial de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la MRC et les municipalités participantes de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal*, afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a transmis à la municipalité un projet de convention de délégation de compétence conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** un projet de convention de délégation de compétence est présenté aux membres du Conseil de la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bélanger et résolu

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Garnier délègue à la MRC de La Mitis la compétence requise pour assurer la desserte du service Internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées.

**D'APPROUVER** aux fins ci-dessus le projet de convention de délégation de compétence transmis par la MRC de La Mitis et soumis aux membres du Conseil;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, pour et au nom de cette dernière, à signer la convention de délégation de compétence avec la MRC de La Mitis et les municipalités qui auront exprimé leur intérêt à cette délégation de compétence.

**8. Politique familiale municipale**

Sans objet

**9. GARAGE MUNICIPAL**

**Achat de pneus pour le camion Dodge**

**10-13**

Il est proposé par monsieur Daniel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement de retenir la soumission de Miraco pour l'achat de pneus pour le

camion Dodge. Prix : 718,00\$ plus taxes.

**Achat d'outils**

**10-14** Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'outils chez Uni-Select Rimouski, tels que :

- Barre de force  $\frac{3}{4}$  DR : 53.34\$
- Rochette  $\frac{3}{4}$  : 138.86
- Pince à chaîne : 199.00
- Serre chaîne : 298.00 Total : 689.20\$ plus taxes

Barre de force suggérée : *Snapon* 1 pouce DR réduction  $\frac{3}{4}$ "

**10. AVIS DE MOTION – règlement concernant la limite de vitesse sur une partie de la rue Principale**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur Louis-Marie Proulx donne avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant la limite de vitesse sur une partie de la rue Principale sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**11. Nommer un représentant auprès de la Coop. de Solidarité Val-Garnier**

**10-15** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme monsieur Louis-Marie Proulx en tant que représentant de la municipalité auprès de la Coopérative de solidarité Val-Garnier.

**12. C.S des Phares –Dépôt du Plan triennal**

Transmission par la Commission scolaire des Phares, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la liste des établissements de 2010 à 2013.

**13. VARIA**

**1. Service d'un électricien**

**10-16** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal demande les services de Rimouski électrique pour :

- Installation de deux prises électriques à l'extérieur de la salle municipale
- Installation de deux fluorescents au garage municipal
- Réparation de lampes de rue

Ces travaux seront exécutés au printemps.

2. **Assurances –Roulottes mobiles dans la cour du garage**

Dans le cadre des événements du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Paroisse; à savoir de notre courtier d'assurance, si notre responsabilité publique couvre le parcage d'une quinzaine de roulottes mobiles dans la cour du garage.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

10-17 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement de lever la séance à 21h20.

.....  
Daniel Nadeau, maire

.....  
Josette Bouillon, d.g./ s.-t.







